

Communiqué de presse

Crise Covid-19 - Fermeture des cafés, hôtels, restaurants :

Une déferlante de licenciements et de fermetures dans la filière CHD et leurs fournisseurs entreprises agroalimentaires et agricoles qui remettra en cause la souveraineté alimentaire de la France en 2021

10 décembre

Mardi 17 novembre, le Président de la République a annoncé la possible réouverture des cafés, hôtels, restaurants le 20 janvier 2021. Sept nouvelles semaines à attendre pour toute une filière liée à la consommation hors-domicile qui continue sa descente aux enfers depuis le premier confinement en mars.

La Nouvelle-Aquitaine c'est aujourd'hui 2 156 entreprises alimentaires et 31 516 emplois. Combien d'entreprises alimentaires fournisseurs de de la Consommation alimentaire Hors Domicile (CHD) et notamment de PME de Nouvelle-Aquitaine seront encore debout au 20 janvier 2021 ?

Si aujourd'hui les Français se réjouissent de l'ouverture des commerces et de l'autorisation de circuler à l'approche des fêtes de fin d'année, c'est un nouveau coup de massue pour ces entreprises qui espéraient enfin une reprise d'activité dans cette période habituellement si cruciale pour leur chiffre d'affaires.

Les chiffres de l'état de santé économique et social de ces entreprises sont sans appel :

57 % des entreprises sont **concernées par une baisse d'activité**

- Depuis mars un repli d'activité d'environ **40 %** de leur CA. D'ici la fin de l'année, le repli serait plus proche de 50 % se rapprochant à nouveau du niveau observé pendant le premier confinement.

10 % des entreprises prévoient **de licencier dans les prochains mois.**

30 % des entreprises envisagent **de sortir du marché de la CHD**

- Mais près de la moitié **s'avère dans l'incapacité de rediriger leur activité vers d'autres marchés** car les produits sont inadaptés pour d'autres utilisations et modes de consommation.

60% des entreprises estiment que l'effondrement économique du marché de la CHD **va lourdement impacter leurs partenaires agriculteurs et éleveurs.** Comment parler de souveraineté alimentaire française en ayant perdu toute une partie du tissu agricole et agroalimentaire local ?

L'Association Régionale des Industries Agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine est mobilisée aux côtés de l'ANIA pour que soit entendus les besoins des entreprises au plus haut niveau de l'Etat.

Il est en effet urgent de disposer d'un interlocuteur unique au sein du gouvernement avec un dispositif lisible des aides existantes qui doivent répondre très concrètement aux demandes urgentes et spécifiques des entreprises fournisseurs de la CHD. Si certaines aides ont déjà été annoncées, elles tardent à être versées notamment aux PME dont les trésoreries sont les touchées.

Aujourd'hui, les entreprises demandent, d'une part, des aides pour la valorisation des stocks des invendus via un crédit d'impôt, une défiscalisation des dons alimentaires et, d'autre part, un plan de relance spécifique afin de rendre plus fortes à l'avenir ces entreprises essentielles au tissu économique régional. C'est en substance la demande qui est aujourd'hui formulée par le groupe de travail RHD de l'ANIA piloté par Laurent DULAU, Directeur général de STURGEON et Président de l'ARIA Nouvelle-Aquitaine.

Sans une mobilisation forte et immédiate des pouvoirs publics auprès de TOUTES les entreprises fournisseurs du hors domicile, la France perdra une partie de sa filière alimentaire avec de très lourdes conséquences sur l'emploi et sur le secteur agricole de Nouvelle-Aquitaine.

¹Résultats d'une consultation lancée du 21 octobre au 10 novembre 2020 avec 400 entreprises répondantes représentatives du secteur. Près de 21 % de TPE, 56 % de PME ; 21 % d'ETI et 2 % de Grands-Groupes.

La consommation hors domicile en France, de quoi parle-t-on ?

Source GIRA FOODSERVICE (2019)

- Les achats de denrées alimentaires et boissons pesaient près de 29 milliards d'€ de CA en 2019 en France.
- En 2019, 4,1 milliards de prestations hors domicile ont été servis en restauration commerciale.
- 3,7 milliards de prestations ont été servies en restauration collective
- Les entreprises alimentaires sont indispensables aux marchés de la restauration et de la consommation alimentaire hors domicile.

En **Nouvelle-Aquitaine**, 9% des entreprises réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires sur ce circuit, en France et à l'export. Ces entreprises anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires sur ce marché pouvant atteindre 100%, avec une moyenne de 68%. En extrapolant ce résultat aux 2156 entreprises agroalimentaires, qui emploient 31 516 salariés, cela représenterait pour la seule Région Nouvelle-Aquitaine, 194 entreprises menacées à court terme de disparition et plus de 2830 suppressions d'emplois potentielles, pour la plupart en secteur rural.

Source : Observatoire des IAA, ARIA Nouvelle-Aquitaine 2020